
N° 6 | 2026

Tempête d'idées : retour aux sources et actualité du travail social radical

Travail social radical et action communautaire : une même exigence de transformation sociale

olivia MERCIER Doctorant

Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, Paris

Édition électronique :

URL :

<https://articulations.numerev.com/articles/revue-6/3633-travail-social-radical-et-action-communautaire-un-e-meme-exigence-de-transformation-sociale>

ISSN : 2728-834X

Date de publication : 05/08/2026

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : MERCIER, O. (2026) Travail social radical et action communautaire : une même exigence de transformation sociale. *Articulations*, (6). <https://doi.org/10.34745/>

Cet article met en regard le travail social radical et l'action communautaire, deux approches critiques de l'intervention sociale qui contestent l'individualisation des problèmes sociaux et la réduction du travail social à une activité technique de gestion des populations. Bien qu'ils se soient développés dans des contextes différents, ces deux courants partagent une même attention aux rapports de pouvoir, à la participation des personnes concernées et à leur capacité à agir sur les conditions qui façonnent leur existence. À partir d'une revue de littérature, l'article examine leurs critiques communes de l'intervention sociale classique, les références théoriques qui les rapprochent, notamment les travaux de Paulo Freire et de Saul Alinsky, ainsi que la place accordée à l'empowerment, au pouvoir d'agir et à la production des savoirs. Le cas des biffins en Île-de-France est mobilisé pour illustrer les enjeux de reconnaissance, d'organisation collective et de participation au cœur de ces approches.

This article examines radical social work alongside community action, two critical approaches to social intervention that challenge both the individualization of social problems and the reduction of social work to a technical activity concerned with managing populations. Although they developed in different contexts, these two traditions share a common focus on power relations, the participation of the people concerned, and their capacity to act upon the conditions shaping their lives. Based on a literature review, the article explores their shared critiques of conventional social intervention, the theoretical foundations that bring them together - particularly the work of Paulo Freire and Saul Alinsky - and the importance they attach to empowerment, agency, and knowledge production. The case of informal waste pickers (*biffins*) in the Île-de-France region is used to illustrate the issues of recognition, collective organizing, and participation at the heart of these approaches.

Mots-clés :

Transformation sociale, Travail social radical, Action communautaire

Introduction

Le travail social radical et l'action communautaire (de l'anglais *Community organizing*) s'inscrivent dans une même tradition critique de l'intervention sociale. Ces deux approches partagent le constat selon lequel les situations de pauvreté, de précarité, de discrimination ou d'exclusion sociale ne peuvent être comprises indépendamment des structures économiques, politiques et sociales qui contribuent à les produire. Toutes deux contestent une conception du travail social réduite à une activité technique de gestion des populations et considèrent que les processus d'émancipation reposent sur la capacité des personnes touchées par les problèmes sociaux à agir sur leur situation. Cet article repose sur l'hypothèse que la mise en regard du travail social radical et de l'action communautaire permet de mieux comprendre ce que peut être le travail social lorsqu'il assume explicitement sa dimension politique face à l'individualisation des problèmes sociaux, à la technicisation du travail social et au développement des logiques gestionnaires.

Cette perspective trouve un éclairage particulier dans les travaux du professeur et chercheur en travail social Filipe Duarte (2016), qui mobilise la notion d'ontologie politique développée par le politiste Colin Hay (2006). Cette notion désigne les cadres de pensée qui orientent, souvent de manière implicite, la façon dont les travailleurs sociaux envisagent les situations sociales. Elle influence leur analyse des difficultés rencontrées par les personnes accompagnées ainsi que les réponses qu'ils privilégient. Ces présupposés, selon Colin Hay (cité par F. Duarte), imprègnent la définition des problèmes sociaux, façonnent les formes d'intervention ainsi que la place accordée aux personnes accompagnées. Dans cette perspective, la dépolitisation du travail social tient autant à la façon d'aborder les problèmes sociaux qu'au cadre institutionnel dans lequel les professionnels exercent leur activité. L'analyse croisée du travail social radical et de l'action communautaire offre ainsi un cadre pertinent pour interroger les fondements politiques des pratiques professionnelles et les visions de la société qu'elles véhiculent.

La littérature scientifique étudie généralement ces deux traditions de manière distincte, l'une comme courant critique du travail social (Rurka, Paturel, 2023), l'autre comme tradition d'organisation collective et de mobilisation citoyenne (Talpin, 2016 ; Quinqueton, 2012). Le présent article adopte une démarche complémentaire en examinant leurs convergences. L'objectif consiste à mettre en évidence leur critique commune de l'intervention sociale classique, les références théoriques et les expériences historiques qui les rapprochent, ainsi que l'articulation entre les principes qui les fondent et les pratiques qu'ils inspirent.

L'analyse s'organise en trois temps. La première partie examine la critique commune adressée aux formes classiques de l'intervention sociale et aux processus d'individualisation des problèmes sociaux. La deuxième partie met en lumière les influences intellectuelles et les expériences militantes qui rapprochent le travail social radical et l'action communautaire. La troisième partie analyse les perspectives qu'ouvrent ces deux approches pour un travail social engagé dans la transformation sociale et l'autonomie collective. Le cas des biffins en Île-de-France sera mobilisé au fil de l'analyse afin d'illustrer concrètement les enjeux de reconnaissance, d'organisation collective et de participation qui se trouvent au cœur de ces approches et de leurs traductions dans les pratiques de terrain.

Une critique commune de l'action sociale classique

Le premier terrain de rencontre entre travail social radical et action communautaire est critique. Tous deux remettent en cause la manière dont l'intervention sociale s'est historiquement constituée, les présupposés idéologiques qui la traversent et les effets qu'elle produit sur les personnes qu'elle prétend accompagner ou aider. Cette critique constitue le point de départ de leur critique du travail social et de leur projet de transformation sociale.

L'intervention sociale comme dépolitisation des inégalités

Le travail social s'est historiquement constitué comme un instrument de régulation des populations. Jacques Donzelot (2003) a montré comment, dès le XIX^{ème} siècle, les politiques sociales ont contribué à encadrer les comportements et à pacifier les conflits sociaux, participant ainsi à une dépolitisation relative de la question sociale. Les difficultés individuelles sont alors traitées comme des dysfonctionnements privés à réparer, non comme les effets visibles de structures économiques et de l'ordre social. Cette logique s'est prolongée et approfondie au fil du temps. Cyprien Avenel (2016) montre ainsi que les politiques d'insertion, pilier central du travail social contemporain, reposent sur une injonction à une conception paradoxale de l'autonomie. Elles définissent en amont ce que doit être un parcours d'insertion adéquat, les comportements attendus, les activités jugées conformes et les critères d'une insertion réussie, tout en faisant apparaître cette adhésion comme un choix individuel. L'autonomie devient alors moins une libération qu'une conformité à un modèle prédéfini.

Roy Bailey et Mike Brake (1980), sociologues américains, expriment cette critique de manière particulièrement éclairante. Les travailleurs sociaux, écrivent-ils, sont confrontés quotidiennement « aux victimes d'une structure économique et politique qui engendre la pauvreté et l'humiliation » (Bailey, Brake, 1980, p. 8). L'enjeu, pour eux, ne réside pas dans les méthodes du travail social, mais dans les objectifs qu'elles poursuivent. Aussi bien intentionnée soit-elle, une intervention ne saurait être considérée comme pleinement émancipatrice si elle laisse l'utilisateur inconscient de la dimension publique de ses problèmes (*Ibid.*, p. 8-9). La question n'est donc pas seulement d'améliorer les pratiques professionnelles mais bien de les repolitiser c'est-à-dire rendre visible la dimension collective et structurelle des difficultés vécues par les personnes.

L'action communautaire porte la même exigence. Depuis la fin des années 1980, le travail social est critiqué pour sa tendance à priver les personnes de leur force de proposition et d'initiative, en les réduisant à de simples destinataires de services (Duvoux, Paugam, 2008). L'action communautaire se construit contre cette logique descendante par laquelle les institutions définissent les problèmes, élaborent les réponses et assignent aux populations bénéficiant d'un suivi social un rôle passif. Anna Rurka et Dominique Paturel (2023) prolongent ce constat en montrant que le développement du managérialisme et de la marchandisation des services sociaux tend aujourd'hui à réduire le travail social à une activité technique et gestionnaire, éloignée de ses dimensions démocratiques et émancipatrices. Cette dérive s'inscrit dans une tension constitutive du travail social entre une mission de solidarité et une fonction de contrôle social qui traverse toute son histoire. Chargé à la fois de protéger les individus vulnérables et de favoriser leur intégration à l'ordre social, le travail social oscille constamment entre l'accompagnement des personnes et l'incitation à se conformer aux normes dominantes de la société.

La notion de communauté, un enjeu politique

Pour comprendre l'apport de l'action communautaire à cette critique du travail social classique, il convient de s'arrêter sur la notion de communauté, qui occupe une place centrale dans son cadre théorique. Jean-François Médard (1969) en propose une définition. Selon lui, la communauté renvoie simultanément à un territoire, aux personnes qui y vivent, aux interactions qu'elles entretiennent, aux sentiments d'appartenance qui en découlent ainsi qu'aux institutions qui organisent la vie collective (Médard, 1969, cité par Jacquier, 2011). Claude Jacquier (2011) résume cette analyse en définissant la communauté comme un écosystème social résultant de l'articulation entre trois dimensions fondamentales : les lieux, les personnes et les institutions. La communauté apparaît ainsi comme un espace relationnel marqué par des solidarités,

des tensions et des formes de coopération. Sur le plan étymologique, le terme renvoie au latin *cum* (« avec ») et *munus* (« charge », « obligation » ou « responsabilité partagée »), soulignant l'idée d'un engagement collectif fondé sur une expérience commune de la vie sociale.

L'histoire politique française entretient depuis longtemps une relation ambivalente à cette notion. La loi Le Chapelier de 1791 interdit les corps intermédiaires entre l'individu et l'État et affirme la prééminence de la puissance publique comme garante de l'intérêt général (Jacquier, 2011). Cette conception contribue à installer une méfiance durable à l'égard des formes d'organisation collective, des corps intermédiaires, susceptibles de se constituer en dehors du cadre étatique. Jacques Donzelot (2003) souligne à cet égard une différence importante entre les traditions française et américaine. Alors que le modèle américain reconnaît l'existence d'appartenances collectives pouvant coexister avec la citoyenneté nationale, la tradition républicaine française privilégie un modèle d'intégration fondé sur l'effacement progressif des particularismes au profit d'une appartenance commune à la nation. La forte présence de l'État et sa volonté de gouverner en limitant l'influence des corps intermédiaires ont rendu plus difficile l'implantation des pratiques communautaires. Développées aux États-Unis dans un contexte marqué par un État historiquement moins centralisé et par l'influence des mouvements pour les droits civiques, des mobilisations féministes et des luttes locales, ces approches bénéficient de conditions plus favorables à leur déploiement (Bacqué, Biewener, 2013).

Histoires entrelacées: mouvements sociaux et émancipation

Cette histoire commune se manifeste également dans les pratiques développées de part et d'autre de l'Atlantique. En France, plusieurs expériences communautaires ont porté explicitement une dimension critique et politique. Prenons par exemple, l'expérience de l'Alma-Gare à Roubaix dans les années 1970 qui en constitue une première illustration (Talpin, 2015). Les actions menées par des habitants vivant en squat pour défendre le droit au logement (Petiau, Pourtau, 2012) ou encore celles de l'associations d'Act Up-Paris pour améliorer la prise en charge des personnes vivant avec le VIH témoignent également de cette dynamique d'organisation collective et de revendication.

Ces expériences reposent sur une conviction également présente dans le travail social

radical. Les problèmes sociaux ne peuvent être compris uniquement à partir des situations individuelles. Les personnes directement concernées apparaissent alors comme des acteurs capables de participer à la définition des problèmes et à la construction des réponses collectives. L'intervention sociale ne se construit plus exclusivement à partir d'un diagnostic élaboré par des professionnels ou par les institutions. Elle s'appuie sur les savoirs issus de l'expérience, sur les ressources présentes au sein du groupe et sur sa capacité d'organisation collective.

Ce déplacement du centre de gravité de l'intervention constitue l'une des caractéristiques fondamentales de l'action communautaire. Il contribue également à la critique des formes traditionnelles du travail social lorsque celles-ci tendent à définir les problèmes et les solutions sans participation effective des premiers concernés. Cette perspective rejoint l'analyse proposée par Filipe Duarte (2016). Selon l'auteur, les valeurs, les principes et les engagements qui orientent l'intervention sociale s'inscrivent toujours dans un contexte historique, social et idéologique particulier. Analyser les pratiques professionnelles suppose donc d'examiner les valeurs, les priorités et les objectifs qui orientent l'intervention sociale.

La proximité entre travail social radical et action communautaire s'explique par cette attention commune aux dimensions politiques du travail social. Elle s'enracine dans des références théoriques partagées, dans une histoire marquée par les luttes collectives et dans une même volonté de renforcer la capacité d'action des personnes concernées. L'examen de ces fondements théoriques et historiques permet de relier les convergences qui unissent ces deux approches.

Paulo Freire et Saul Alinsky : des références structurantes

Une telle conception de l'intervention sociale, orientée vers l'émancipation et le pouvoir d'agir collectif, s'appuie largement sur les travaux de Paulo Freire et de Saul Alinsky. Le premier, pédagogue et philosophe brésilien, développe une pédagogie de la conscientisation fondée sur la participation active des personnes à la compréhension de leur situation et à la transformation de leur environnement. Le second, militant et sociologue américain, élabore une méthode d'organisation collective destinée à renforcer la capacité d'action des groupes confrontés à des situations d'injustice. Tous deux accordent une place centrale aux rapports de pouvoir, à la participation démocratique et à la capacité des personnes à agir sur les conditions de leur existence. Leur influence dépasse largement le cadre de leurs disciplines respectives et continue d'alimenter les réflexions contemporaines sur l'émancipation, la participation citoyenne et le changement social. Tous deux considèrent que les personnes confrontées à des

situations d'injustice disposent de la capacité de comprendre leur réalité et de participer activement à sa transformation.

Dans *Pédagogie des opprimés*, Paulo Freire (2001) développe une critique de ce qu'il nomme l'« éducation bancaire », c'est-à-dire un enseignement fondé sur la transmission verticale du savoir. Selon lui, ce modèle contribue à reproduire les rapports de domination en réservant à certains le monopole du savoir et en assignant les autres à une posture d'écoute et d'acceptation plutôt qu'à une compréhension critique de leur réalité. P. Freire lui oppose une « pédagogie dialogique » fondée sur la réciprocité et la co-construction des savoirs. Le concept de conscientisation occupe une place centrale dans cette démarche. Il désigne le processus par lequel les individus identifient les mécanismes sociaux qui influencent leur existence et développent leur capacité à agir sur ceux-ci. Réflexion et action se trouvent ainsi étroitement associées dans ce que P. Freire désigne comme une « praxis émancipatrice », conçue comme un levier de transformation individuelle et collective.

Cette perspective ouvre directement les analyses de Roy Bailey et Mike Brake (1980). Les auteurs considèrent que le travail social doit permettre aux personnes de relier leurs difficultés quotidiennes aux structures sociales qui les produisent. Les situations de pauvreté, d'exclusion ou de discrimination acquièrent alors une dimension collective et politique qui déborde l'expérience individuelle. L'intervention sociale contribue ainsi à rendre visibles les rapports sociaux à l'origine de ces situations et à soutenir les démarches visant leur transformation.

L'approche développée par Saul Alinsky repose sur une logique complémentaire. Son travail porte principalement sur l'organisation collective des habitants confrontés à des situations d'injustice sociale. Dans *Rules for Radicals* (1971), Saul Alinsky revendique la figure du « radical », entendu comme un acteur du changement social. Il soutient que les groupes marginalisés ne peuvent améliorer leur situation qu'en se constituant en force collective capable de modifier les rapports de pouvoir existants.

Les travaux de Paulo Freire et de Saul Alinsky constituent deux références majeures de l'action communautaire et du travail social radical. Malgré des stratégies d'action différentes, ils partagent une même interrogation : comment permettre aux populations marginalisées de reprendre prise sur les conditions qui ordonnent leur existence et quelle place les professionnels peuvent-ils occuper dans ce processus ? De toute évidence, ces deux auteurs partagent une analyse structurelle de la pauvreté et des inégalités. Celles-ci ne sont pas envisagées comme des accidents ou des défaillances

individuelles, mais comme le produit de rapports sociaux, économiques et politiques.

Cette préoccupation constitue un fil conducteur de nombreuses approches critiques de l'intervention sociale et trouve une expression particulière dans les notions d'*empowerment* et de pouvoir d'agir.

L'empowerment et le pouvoir d'agir : un horizon commun

La notion d'*empowerment* constitue probablement le point de rencontre le plus explicite entre travail social radical et action communautaire. Dans sa conception la plus critique, elle désigne un processus par lequel les individus et les groupes renforcent leur capacité à agir sur les conditions sociales qui affectent leur existence.

Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener (2013) montrent que la notion d'*empowerment* s'est développée dans ce contexte militant. Initialement associée aux luttes pour les droits civiques, aux mobilisations féministes et aux mouvements de patients, elle désignait un processus de renforcement du pouvoir individuel et collectif des groupes confrontés à des situations de domination. Son institutionnalisation progressive a toutefois contribué à modifier son sens. Dans de nombreux contextes, l'*empowerment* a été réinterprété comme un outil de responsabilisation individuelle davantage orienté vers l'adaptation des personnes à leur environnement que vers la transformation des rapports sociaux. Comprendre cette évolution permet de mieux saisir ce que le travail social radical et l'action communautaire continuent de revendiquer lorsqu'ils mobilisent cette notion.

Cette orientation apparaît clairement chez R. Bailey et M. Brake (1980), qui défendent des formes d'intervention collectives et non hiérarchisées dans lesquelles les usagers prennent part aux choix politiques qui les concernent. La participation ne relève plus de la consultation symbolique mais d'une implication réelle dans les processus de décision.

L'expérience d'organisation des biffins en Île-de-France constitue une illustration particulièrement éclairante des enjeux soulevés par l'action communautaire et le travail social radical (Grimaldi, Chouatra, 2014 ; Figueira, 2025). Ces récupérateurs-vendeurs, dont l'activité consiste à collecter puis revendre des objets usagés dans l'espace public,

exercent dans des conditions particulièrement précaires. La vente sur la voie publique sans autorisation étant interdite, ils sont régulièrement exposés aux contrôles policiers, aux amendes et à la confiscation de leurs marchandises. L'expression même de « vente à la sauvette », terme péjoratif renvoyant étymologiquement à la nécessité de fuir pour « sauver » sa marchandise à l'approche des forces de l'ordre, témoigne autant des conditions concrètes d'exercice de cette activité que du regard social porté sur celles et ceux qui la pratiquent.

Loin d'être reconnus comme des travailleurs exerçant une activité économique à part entière, les biffins sont souvent renvoyés à une image d'irrégularité ou de marginalité. Pourtant, les économies populaires ne peuvent être réduites à de simples stratégies individuelles de survie (Duclos, 2019). Elles constituent également des espaces de solidarité, d'entraide, de production de savoirs et d'organisation collective à partir desquels des groupes socialement marginalisés cherchent à défendre leurs intérêts et à faire reconnaître leur place dans l'espace social.

Face à cette situation, certains biffins ont choisi de s'organiser collectivement afin de sortir de cette invisibilité contrainte. Ce fut notamment le cas des biffins de la porte Montmartre qui, dans un contexte marqué par l'augmentation du nombre de vendeurs et d'acheteurs au début des années 2000, et d'une répression accrue des forces de l'ordre, se sont constitués en association sous le nom de « Sauve qui peut ».

Leur objectif était de défendre leurs droits, de faire reconnaître la légitimité de leur activité et de participer aux décisions concernant son organisation. L'épisode de la création du marché réglementé de la porte Montmartre en 2009 met cependant en lumière certaines tensions identifiées de longue date par le travail social radical. Lorsque la mairie du 18^e arrondissement décide d'expérimenter un dispositif de vente réglementée, l'association des biffins cherche à prendre part à sa conception et à son déploiement. Pourtant, la gestion du marché est finalement confiée à une autre association déjà reconnue dans le champ de l'action sociale. Cette décision révèle la tendance des institutions à privilégier des structures professionnalisées, dotées de ressources administratives et financières importantes, et davantage intégrées aux dispositifs publics. Dans cette logique, l'association est principalement envisagée comme un opérateur chargé d'encadrer et de réguler les biffins. Le recours à une association issue du champ de l'action sociale révèle une lecture particulière de la biffe, appréhendée avant tout comme l'expression d'une vulnérabilité sociale appelant une prise en charge institutionnelle. Cette approche tend à privilégier les trajectoires d'insertion vers le salariat comme horizon normatif, au détriment de la reconnaissance de la biffe comme activité économique et sociale à part entière. La biffe étant implicitement pensée comme une situation transitoire ou une anomalie sociale.

Cette approche conduit à interroger la capacité des groupes concernés à participer effectivement aux décisions qui affectent leurs conditions d'existence. Or, en privilégiant une structure extérieure au collectif, les pouvoirs publics tendent à déplacer la parole des premiers concernés vers des intermédiaires jugés plus légitimes ou plus compatibles avec les attentes institutionnelles. Cette situation illustre l'une des critiques récurrentes du travail social radical à savoir que les dispositifs institutionnels risquent parfois de se substituer à la parole des groupes concernés plutôt que de soutenir leur capacité d'organisation et de représentation autonome.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte plus large de restriction des libertés associatives et de mise à distance des formes de mobilisation critiques. Le rapport de l'Observatoire des libertés associatives (2020) montre que les formes de revendication collective et de contestation des institutions font de plus en plus l'objet de processus d'encadrement, de délégitimation ou de sanction. Ces restrictions passent également par des mécanismes diffus tels que le conditionnement des financements, la sélection de partenaires jugés plus consensuels ou la préférence accordée à des structures considérées comme plus contrôlables par les institutions. Elles peuvent prendre parfois la forme d'interventions policières ou judiciaires. Les collectifs porteurs de revendications autonomes ou de conflictualité sociale se trouvent ainsi plus difficilement reconnus comme des interlocuteurs légitimes.

Vers un travail social de la transformation sociale

Transformer la relation professionnelle

Une autre concordance d'idée essentielle entre le travail social radical et l'action communautaire concerne la manière de concevoir la relation entre professionnels et personnes accompagnées. Les approches traditionnelles du travail social reposent fréquemment sur une répartition asymétrique des rôles dans laquelle le professionnel détient l'expertise légitime tandis que l'utilisateur occupe une position de bénéficiaire. Les deux courants contestent cette logique et proposent une conception différente de l'intervention. Il s'agit de reconnaître que les personnes concernées disposent de savoirs, de ressources et de capacités d'action indispensables à la compréhension et à la transformation de leur situation. Roy Bailey et Mike Brake défendent ainsi l'idée que les usagers doivent être associés aux décisions relatives aux politiques sociales et aux services qui affectent leur existence. Cette perspective repose sur la reconnaissance des ressources présentes au sein des communautés elles-mêmes et sur la conviction que les populations concernées ne doivent pas être réduites au statut de bénéficiaires

des interventions sociales, mais être reconnues comme des acteurs capables de définir leurs besoins, leurs priorités et les réponses à mettre en œuvre (1980, p. 19-21). L'exemple des biffins illustre concrètement cette dynamique. Confrontées à des situations de grande précarité, les personnes concernées développent des formes d'organisation collective, élaborent leurs propres revendications et construisent des réponses adaptées à leurs réalités. Dans ce contexte, le professionnel n'intervient pas comme un expert chargé d'apporter des solutions toutes faites. Son rôle consiste davantage à soutenir un engagement collectif déjà existant, à favoriser l'expression des revendications et à accompagner les initiatives portées par les premiers concernés. Il suggère davantage qu'il n'impose, mobilise des ressources sans se substituer aux acteurs du collectif et met son expertise au servi

ce de leur démarche plutôt qu'à leur place (Mercier, Bucolo, 2020, p. 149). Le renversement est alors profond. Ce ne sont plus les professionnels qui définissent seuls les problèmes et les solutions légitimes ; ce sont les personnes directement concernées qui participent à leur formulation et à leur traitement. Le professionnel devient un facilitateur, un soutien à l'organisation collective et à la participation plutôt qu'un expert chargé de corriger les difficultés individuelles.

Cette orientation est également présente dans le développement de l'action communautaire. Alors que le travail social radical s'est principalement construit à partir d'une réflexion critique menée par les travailleurs sociaux sur leurs pratiques, leur position au sein des institutions et les finalités de leur intervention, l'action communautaire s'est davantage développée à l'extérieur des institutions du travail social. Elle a donné naissance à une fonction spécifique, celle de *community organizer*, dont la mission consiste à soutenir l'organisation collective des habitants autour d'intérêts, de problèmes et de revendications partagés. Malgré cette différence de positionnement, les objectifs poursuivis demeurent largement convergents. La figure du *community organizer* prolonge en effet une idée centrale du travail social radical. Le rôle du professionnel n'est pas d'agir à la place des groupes dominés ni de réduire leurs difficultés à une somme de problèmes individuels, mais de soutenir leur capacité à s'organiser collectivement, à faire entendre leur voix et à agir sur les conditions sociales qui façonnent leur existence.

Le professionnel n'apparaît dès lors plus comme un expert chargé d'apporter des solutions à des bénéficiaires passifs. Son rôle consiste davantage à favoriser l'émergence d'initiatives collectives, à soutenir les ressources déjà présentes au sein des groupes et à contribuer à la création d'espaces de participation, de délibération et d'action collective.

La recherche participative comme prolongement démocratique

La production des connaissances est un autre facteur commun déterminant au travail social radical et action communautaire. Anna Rurka et Dominique Paturel (2023) définissent la production des connaissances comme des démarches associant les personnes concernées à la définition des problèmes sociaux et à l'élaboration des réponses qui leur sont apportées. Elles accordent à cette production de savoirs une place centrale dans leur conception du travail social radical contemporain. Dans cette perspective, les recherches participatives apparaissent comme un prolongement de l'ambition démocratique des populations les plus défavorisées. En effet, cette approche repose sur l'idée que les individus directement confrontés à une situation sociale disposent de connaissances issues de leur expérience dont la prise en compte enrichit la compréhension des phénomènes étudiés. La recherche n'est alors plus uniquement produite par des experts extérieurs, elle devient un espace de dialogue entre différents types de savoirs, dans lequel chercheurs, professionnels et citoyens participent à l'élaboration des connaissances. Les recherches participatives traduisent une volonté de démocratiser la production des savoirs en reconnaissant la légitimité des connaissances produites par les premiers concernés. Elles participent ainsi d'un projet plus large de transformation sociale fondé sur la délibération collective et le partage du pouvoir (Rurka, Paturel, 2023).

Cette question revêt une importance particulière dans le champ de la lutte contre la pauvreté. La loi n° 2016-832 du 24 juin 2016 reconnaît la précarité sociale comme un critère de discrimination inscrit dans le Code pénal. Cette reconnaissance juridique souligne que les personnes en situation de pauvreté ne sont pas uniquement confrontées à des difficultés matérielles, mais également à des mécanismes de stigmatisation et de disqualification qui affectent leur accès aux droits, à la citoyenneté et à la participation sociale. Les recherches participatives invitent précisément à dépasser une lecture des inégalités limitée aux seules conditions économiques pour interroger la place accordée aux personnes concernées dans la production des connaissances et dans l'élaboration des réponses destinées à lutter contre ces inégalités.

Cette réflexion conduit à s'intéresser à la notion de justice épistémique, qui interroge les conditions de reconnaissance des savoirs produits par différents groupes sociaux.

La justice épistémique : reconnaître les savoirs issus de l'expérience

Cette réflexion rejoint la notion de justice épistémique, concept issu à la fois du champ de la recherche et des luttes sociales. Celui-ci renvoie à la reconnaissance de la capacité de chaque individu ou groupe social à produire des connaissances légitimes. À l'inverse, les injustices épistémiques désignent les mécanismes par lesquels certains savoirs sont ignorés, disqualifiés ou privés de reconnaissance. Miranda Fricker (2007) définit l'injustice épistémique comme le fait de nier ou de réduire la crédibilité d'une personne en raison de caractéristiques sociales qui ne devraient pourtant pas affecter son autorité cognitive, telles que le genre, l'origine sociale, l'identité ethnique, le handicap ou la pauvreté. Les personnes vivant des situations de précarité voient ainsi fréquemment leurs expériences et leurs analyses considérées comme moins légitimes que celles produites par les institutions ou les experts.

Cette critique conduit également à interroger ce que de plusieurs chercheurs (Godrie, Juan et Carrel, 2022) nomment des recherches « extractivistes ». Dans ces situations, les chercheurs recueillent des informations auprès des populations concernées sans leur permettre de participer réellement à l'analyse des résultats ni à l'orientation de la recherche. Les savoirs issus de l'expérience deviennent alors des ressources mobilisées au profit d'autres acteurs sans reconnaissance effective de ceux qui les ont produits. Cette logique reproduit les rapports de domination qu'elle prétend parfois dénoncer.

Comme le soulignent Elisabetta Bucolo, Cathy Bousquet, Bruno Tardieu, Jean Toussaint, Elsa Piou et L'Espace collaboratif, la justice épistémique suppose une véritable réciprocité des savoirs et n'entend pas substituer les savoirs d'expérience aux savoirs scientifiques ni d'effacer les compétences académiques. Elle a pour objectif de créer les conditions permettant leur rencontre, leur confrontation et leur appropriation commune. Les recherches participatives apparaissent alors comme des dispositifs capables de réduire les inégalités épistémiques en reconnaissant la valeur des savoirs produits par les personnes concernées.

Godrie et al. (2022) soulignent que les recherches participatives ne se limitent pas à produire des connaissances. Elles cherchent également à instaurer une participation plus équitable entre les acteurs impliqués, à favoriser le développement d'une compréhension critique des situations vécues et à renforcer la capacité d'action des personnes concernées. Ces démarches sont enfin attentives à la fidélité des analyses produites à l'égard des expériences et des réalités exprimées par les participants.

L'expérience de l'Espace collaboratif *Croiser les savoirs avec tous et toutes* constitue une illustration particulièrement éclairante des principes portés par le travail social radical (Bucolo, Bousquet, Tardieu, Toussaint, Piou et l'Espace collaboratif, 2025). Cette démarche, développée par ATD Quart Monde repose sur un principe simple : les personnes confrontées à la pauvreté possèdent des connaissances issues de leur expérience qui peuvent contribuer à la compréhension des réalités sociales au même titre que les savoirs professionnels ou académiques. L'enjeu n'est donc pas uniquement de recueillir leur témoignage, mais de leur permettre de participer pleinement à l'ensemble du processus de production des connaissances.

Pour atteindre cet objectif, l'Espace collaboratif organise le travail autour de groupes de pairs réunissant séparément des personnes partageant une expérience commune : chercheurs, professionnels de l'intervention sociale et personnes ayant l'expérience de la pauvreté. Cette organisation en non-mixité, c'est-à-dire entre pairs, ne vise pas à maintenir les groupes à distance les uns des autres. Elle constitue au contraire une étape préparatoire destinée à rendre possibles des échanges plus équilibrés lors des temps de rencontre collective. Chaque groupe dispose ainsi d'un espace lui permettant d'élaborer ses analyses, de confronter les expériences de ses membres et de construire une réflexion commune avant de la mettre en discussion avec les autres participants.

Cette démarche part du constat que les inégalités sociales se prolongent souvent dans les espaces de production des savoirs. Les personnes vivant dans la pauvreté voient fréquemment leur parole mise en doute, simplifiée ou réduite à un récit individuel, tandis que les savoirs académiques et professionnels bénéficient d'une reconnaissance plus immédiate. Les groupes de pairs cherchent donc à corriger ce déséquilibre en créant des conditions favorables à l'élaboration d'une parole collective autonome. La confrontation des expériences permet alors de faire émerger des analyses qui dépassent le seul vécu individuel et mettent en lumière des mécanismes sociaux plus larges. L'intérêt des groupes de pairs réside notamment dans leur capacité à favoriser l'expression d'expériences qui demeurent souvent invisibles dans les espaces publics traditionnels. Les problèmes vécus isolément cessent alors d'apparaître comme des échecs individuels pour être replacés dans un contexte social plus large, s'inscrivant dans une dimension politique. L'enjeu scientifique que constitue la production de savoirs s'adosse dès lors à un enjeu démocratique révélant toute sa portée politique.

Les auteurs soulignent toutefois que la participation ne suffit pas à faire disparaître les rapports de domination. Des inégalités peuvent subsister au sein même des groupes de pairs, qu'elles soient liées au statut social, à l'aisance dans la prise de parole ou à la maîtrise de certains codes culturels. De même, le risque existe de réduire les individus à une identité unique en négligeant la diversité de leurs trajectoires et de leurs

appartenances. Pour cette raison, les démarches participatives nécessitent un travail constant d'animation et de régulation destiné à garantir que chacun puisse être entendu et contribuer effectivement aux échanges.

L'expérience de *l'Espace collaboratif* montre ainsi que la réduction des inégalités épistémiques suppose la mise en place de dispositifs capables de reconnaître la pluralité des savoirs et de prendre en compte les rapports de domination. En ce sens, cette démarche prolonge directement les ambitions du travail social radical et de l'action communautaire : renforcer la capacité des personnes concernées à comprendre leur situation, à faire reconnaître leurs savoirs et à participer à la transformation des réalités sociales qui les affectent.

Conclusion

Le rapprochement entre travail social radical et action communautaire révèle une exigence commune : reconnaître les personnes concernées non comme objets de l'intervention sociale, mais comme sujets politiques capables de nommer, d'analyser et de transformer les réalités qu'elles vivent. Les expériences examinées, mais aussi les ancrages théoriques mobilisés, attestent que l'organisation collective des personnes confrontées aux inégalités ne constitue pas un horizon utopique, mais une pratique effective, productrice de savoirs et de revendications légitimes. Dès lors, la lutte contre les inégalités sociales ne saurait se réduire à une redistribution des ressources. Elle suppose également une redistribution du pouvoir épistémique, celui de définir les problèmes sociaux et d'en orienter les réponses.

Cette réflexion ouvre plus largement sur une démocratie mise à l'épreuve des contraintes pesant sur la vie associative. Dans un contexte que l'Observatoire des libertés associatives qualifie de « citoyenneté réprimée », la possibilité pour les associations, les collectifs et les groupes marginalisés de se mobiliser, de porter des revendications et de participer au débat public constitue un enjeu central pour la vitalité démocratique. C'est précisément là que le travail social radical et l'action communautaire trouvent leur pleine signification politique, comme espaces de résistance et de réaffirmation des conditions nécessaires à l'exercice de la citoyenneté.

Bibliographie

- Alinsky Saul. (2012). *Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*. Bruxelles : Aden, coll. La grande bibliothèque.
- Avenel Cyprien. (2016). Le travail social au défi du développement social. *Vie sociale*, n° 13, p. 115-137.
- Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole. (2013). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* Paris: La Découverte.
- Bailey Roy, Brake Mike. (1980). *Radical Social Work and Practice*. Londres: Edward Arnold.
- Bucolo Elisabetta, Bousquet Cathy, Tardieu Bruno, Toussaint Jean, Piou Elsa et L'Espace collaboratif « Croiser les savoirs avec tous et toutes ». (2025). Les groupes de pair-es : enjeux de la non-mixité dans les recherches participatives avec les personnes en situation de pauvreté. *Mouvements*, n° 119, p. 52-62.
- Donzelot Jacques, Mevel Catherine, Wyvekens Anne. (2003). *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*. Paris : Le Seuil, coll. La couleur des idées.
- Duclos Mélanie. (2019). Économies populaires et socialisations par le bas : Ethnographie d'un marché biffin parisien. *Journal des anthropologues*, n° 158-159, p. 201-223.
- Duvoux Nicolas, Paugam Serge. (2008). *La régulation des pauvres*. Paris : PUF, coll. Quadrige.
- Figueira Clarissa. (2025). Subversion des vulnérabilités et économies populaires. *Spirale - Revue de recherches en éducation*, n° 75, p. 9-20.
- Fontaine Annie. (2013). La quête d'autonomie de l'action communautaire au Québec. Mission ou illusion collective ? *Le sociographe*, hors-série n° 6.

- Freire Paulo. (2001). *Pédagogie des opprimés*. Paris : La Découverte.
- Godrie Baptiste, Juan Maïté, Carrel Marion. (2022). Recherches participatives et épistémologies radicales : un état des lieux. *Participations*, n° 32, p. 11-50.
- Grimaldi Yves, Chouatra Pascale. (2014). *De seconde main : vendeurs de rue et travailleurs sociaux face à face dans la crise*. Paris : L'Harmattan.
- Jacquier Claude. (2011a). Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui ? *Vie sociale*, n° 2.
- Jacquier Claude. (2011b). *Les dynamiques communautaires dans l'intervention sociale*. Paris : L'Harmattan.
- Médard Jean-François. (1969). *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*. Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques. Paris : Armand Colin.
- Mercier Olivia, Bucolo Elisabetta. (2020). L'action communautaire des biffins, un défi pour le travail social. *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 137-155.
- Petiau Anne, Pourtau Lionel. (2012). Une autonomie polysémique. Réflexion à partir d'une recherche-action sur l'accès aux droits et soins des squatters. *Vie sociale*, n° 1.
- Quinqueton Thierry. (2012). Saul Alinsky, le conflit et la communauté à la source de l'intégration démocratique. *Vie sociale*, n° 2.
- Rurka Anna, Paturel Dominique. (2023). Travail social et démocratie : les enjeux d'hier et d'aujourd'hui du travail social radical. *Connexions*, n° 118, p. 95-107.
- Talpin Julien. (2016). *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*. Paris : Raisons d'agir, coll. Cours & travaux.